



N°DEC.2026/08 / DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION DE TERMINAUX DE PAIEMENT POUR LE PARC DE LOISIRS – BUDGET ANNEXE « ARMORIPARK »

Le Maire de BÉGARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023/82 du 3 octobre 2023, donnant délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant qu'il est nécessaire de louer quatre terminaux de paiement électroniques (TPE) pour assurer le bon fonctionnement du parc de loisirs,

Considérant la proposition présentée par la société Easytransac, dont le siège social est fixé 1330 avenue Guilibert Gauthier de la Lauzière Les Milles – Europarc Pichaury 13290 AIX EN PROVENCE,

DÉCIDE

Article 1 : DE SIGNER le contrat de location avec la Société Easytransac pour le parc de loisirs « Armoripark » pour un montant total de 1302€ HT comprenant :

- Location du 23 mars au 23 septembre 2026 d'un TPE portable pour un montant de 420€ HT
- Location du 1er avril au 31 août 2026 de deux TPE pour un montant de 660€
- Location du 1^{er} juillet au 31 août 2026 d'un TPE pour un montant de 162€

Article 2 : DE DIRE que les conditions sont fixées dans le document annexé,

Article 3 : DE DIRE que Madame la Directrice Générale des Services et le comptable assignataire du Service de Gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

La transmission au contrôle de légalité le : **12 JAN. 2026**

L'accusé de réception le : **12 JAN. 2026**

La publicité sur le site internet, à compter du : **13 JAN. 2026**

Acte original consultable au secrétariat général

Mairie de Bégard

Rue de l'Hôtel de Ville 22140 BEGARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

**Fait à Bégard, le 12 janvier
2026**

Le Maire,
Vincent CLECH

